

Quel capital donner aux jeunes ? C'est une question de confiance

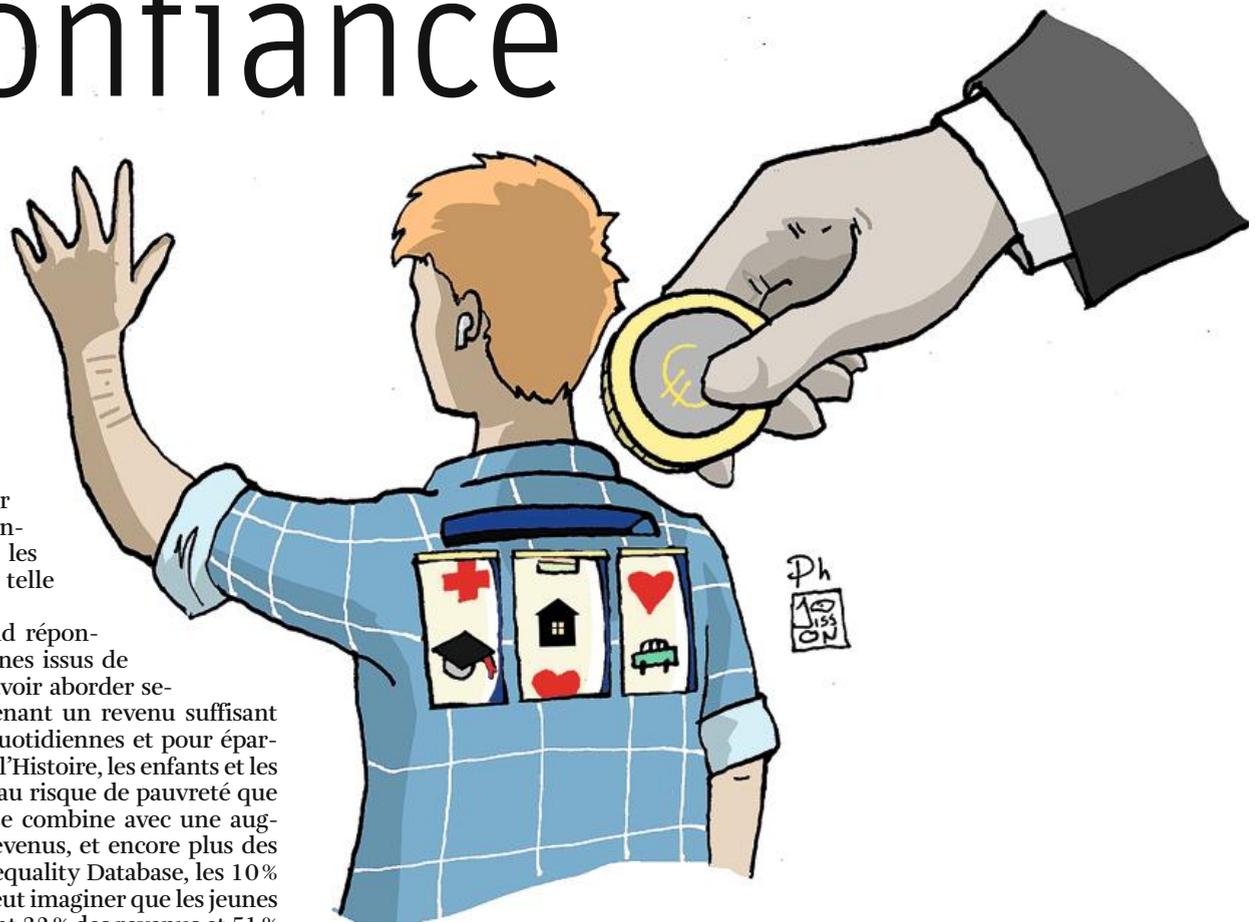
Les textes publiés dans ces pages ont pour but d'alimenter le débat. Ils n'engagent que leurs auteurs qui n'appartiennent pas à la rédaction de "La Libre Belgique".

Parmi les propositions récemment émises par différents partis politiques francophones, on a beaucoup parlé du versement d'un capital de 25 000 ou 30 000 euros aux 18-25 ans, de manière plus ou moins inconditionnelle. Ces propositions ont fait réagir quant à leur soutenabilité financière ou au regard de savoir si les jeunes "méritaient" une telle aubaine.

L'idée du capital-jeune entend répondre à la difficulté pour des jeunes issus de milieux moins fortunés de pouvoir aborder sereinement leur avenir, en obtenant un revenu suffisant pour faire face aux dépenses quotidiennes et pour épargner. Pour la première fois dans l'Histoire, les enfants et les jeunes sont davantage exposés au risque de pauvreté que leurs aînés⁽¹⁾. Cette situation se combine avec une augmentation des inégalités des revenus, et encore plus des patrimoines. Selon la World Inequality Database, les 10% de Belges les plus aisés (où on peut imaginer que les jeunes sont sous-représentés) possèdent 32% des revenus et 51% du capital, tandis que les 50% les plus pauvres doivent se contenter de respectivement 20% et 7,5% (chiffres de 2021, mais stables depuis 1995).

Mais aussi interpellants que ces éléments puissent être, les propositions de capital-jeune ne sont pas la solution miracle. Elles occultent tout d'abord une réalité: nos autorités investissent déjà massivement dans la jeunesse. La Communauté française dépense en moyenne 85 000 euros pour chaque jeune qui sort du secondaire (sans redoublement) et jusqu'à 100 000 euros, voire 125 000 euros, pour celles et ceux qui font des études supérieures (Indicateurs de l'enseignement, 2020). Et il faudrait ajouter à cela les dépenses d'infrastructures spécifiques, les allocations familiales, les soins de santé pédiatriques (y compris en santé mentale), les soutiens aux associations de jeunesse, les réductions d'impôt liées aux enfants à charge, les aides sociales et des réductions de cotisations pour les jeunes.

Or, ces investissements massifs ne permettent pas de garantir l'égalité des chances et de lutter efficacement contre la précarité des jeunes. Il est donc à craindre que le capital jeune proposé, en faible proportion des montants déjà in-



Pourquoi ne pas créer une "université de vie", un programme permettant à chaque jeune entre 18 et 25 ans de rencontrer de nouvelles personnes d'origines différentes?

vestis, ne changera pas fondamentalement la donne. Pour les enfants en situation de pauvreté, cet argent arriverait trop tard. Pour les jeunes en âge de travailler, il arriverait trop tôt, ou serait insuffisant. Par ailleurs, il y a fort à parier que l'utilisation qu'ils en feront reflétera encore une fois les inégalités de départ existantes, et que les utilisations jugées mauvaises seraient largement commentées dans la presse et sur les réseaux sociaux, entraînant stigmatisation et perte de confiance pour toutes et tous.

Au-delà du patrimoine

On ferait mieux, dans un premier temps, de s'interroger sur l'efficacité des dispositifs actuels, en les réformant si nécessaire. Par exemple, la Belgique est un des pays où les revenus du travail sont les plus taxés, avec un impact négatif sur la distribution des revenus et des patrimoines, en défaveur des jeunes, en particulier issus de milieux modestes. Revoir le système fiscal en faveur des petits et moyens revenus du travail, en prévoyant des incitants fiscaux à la constitution d'une épargne pour ceux qui n'en ont pas encore, serait un pas dans la bonne direction.